



HAL
open science

Conflits liés à l'usage du sol et du sous sol - exploitation d'une ressource en eau thermominérale

Guillaume Pfund

► **To cite this version:**

Guillaume Pfund. Conflits liés à l'usage du sol et du sous sol - exploitation d'une ressource en eau thermominérale. Doctoriales usages du sol conflit, concertation, conservation, Mar 2013, Marseille, France. hal-01700251

HAL Id: hal-01700251

<https://hal.science/hal-01700251>

Submitted on 3 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conflits liés à l'exploitation d'une ressource en eau thermominérale : des enjeux de développement territoriaux

Résumé en français :

L'eau thermo-minérale peut être exploitée par de multiples usages, dont les trois principaux sont : l'industrie de l'embouteillage, le thermalisme et la géothermie. L'analyse des conflits liés à l'usage du sol a un grand intérêt pour l'aménagement et le développement des territoires pour comprendre les logiques territoriales et la mise en place d'actions coordonnées. Les usages du sol sont ici définis en tant que réservoir et lieu de production sur un territoire à l'échelle d'un bassin versant correspondant à un gisement. La notion de conflit se définit uniquement dans la phase active de confrontation des acteurs. Les tensions résultent de stratégies divergentes des acteurs et agissent en tant qu'éléments perturbateurs de la dimension spatiale et territoriale. Nous pouvons donc nous interroger de la manière suivante : « En quoi la perturbation socio-spatiale des conflits, liée à l'exploitation d'une ressource en eau thermo-minérale, constituent un enjeu de développement des territoires ? ». La méthode de travail mise en œuvre repose sur l'identification des conflits, l'analyse des parties prenantes sur base documentaire, et la réalisation d'entretiens semi-directifs. Afin de répondre à cette problématique, il est important de comprendre le processus conflictuel, de l'origine à la résolution. L'analyse des conflits nous a permis de discerner deux types de conflits, liés à des projets d'aménagement de l'espace, et à la pollution de la ressource en eau. Cinq cas d'étude permettront d'illustrer notre analyse, dont quatre conflits locaux à Alet-les-bains, Aix-en-Provence, Vergèze et Gourbeyre et un conflit multi site à Saint-Amand, Saint-Yorre et Vittel.

Résumé en anglais :

The thermo-mineral water may be exploited by multiple uses, the three main ones are: the bottling industry, spas and geothermal. Analysis of conflicts over land use has a great interest in the planning and development of territories to understand the territorial logic and the establishment of coordinated actions. The land uses are defined here as a reservoir and place of production in an area on the scale of a watershed corresponding to a deposit. The notion of conflict defines only the active phase of confrontation of the actors. The tensions arising from divergent strategies of actors and act as disruptive elements of the spatial and territorial dimension. So we can ask ourselves the following way: "In Which way socio-spatial disturbance of conflicts linked to the exploitation of a thermo-mineral water resource, constitute a territorial development issue?". The working method is based on : the identification of conflicts, stakeholder analysis on documentary basis, and conducting semi-structured interviews. To address this problem, it is important to understand the conflict process, from the origin to the resolution. Conflict analysis allowed us to distinguish two types of conflicts related to development projects of space, and pollution of water resources. Five case studies will illustrate our analysis, four local conflicts in Alet-les-Bains, Aix-en-Provence, Vergèze and Gourbeyre conflict and multi site at Saint-Amand, Saint-Yorre and Vittel.

Mots clés : eaux minérales et géothermales, thermalisme, embouteillage, géothermie.

Introduction

L'eau thermominérale¹ constitue un pôle d'attractivité pour l'implantation d'activités humaines. Les avantages que peuvent offrir une ressource en eau sont multiples : énergie thermique, vertu médicale et alimentaire. Des usages se sont donc développés dans les plusieurs domaines, qu'ils soient économiques (industrie, agriculture, tourisme), domestiques (cuisson, chauffage, sanitaire) ou liés à la santé (cure thermale liée à la sécurité sociale).

Cette analyse se positionne dans le domaine de la géographie économique, en considérant l'eau thermominérale comme une ressource naturelle non renouvelable, au regard de la fragilité de son renouvellement. Les trois principaux usages actuels sont : l'industrie de l'embouteillage, le thermalisme et la géothermie. Si l'activité thermale et l'embouteillage sont des secteurs matures en France, la géothermie dédiée (à basse température) est un usage émergent (Biscaldi et al., 1995). Les usages du sol sont ici définis en tant que réservoir et lieu de production sur un territoire à l'échelle d'un bassin versant correspondant à un gisement. Le sujet d'étude émane d'un exploitant thermal qui constate les difficultés de développement des sites accueillant plusieurs usages. Dans le cadre de cette recherche appliquée, l'objectif fixé est d'améliorer la compréhension des dynamiques de développement d'usages multiples. En tant qu'élément perturbateur, le conflit d'usage peut impacter le développement de ces activités, ainsi que la dimension spatiale et territoriale.

La notion de conflit se définit ici uniquement dans la phase active de confrontation, qui génère une manifestation de protestation ou d'opposition. L'analyse des conflits liés à l'usage du sol ou du sous-sol a un certain intérêt pour l'aménagement et le développement des territoires. La compréhension du processus conflictuel contribue à construire des logiques territoriales cohérentes et la mise en place d'actions coordonnées dans le cadre d'une gestion durable. La problématique abordée par cet article est de déterminer en quoi la perturbation socio-spatiale des conflits, liée à l'exploitation d'une ressource en eau thermominérale, constitue un enjeu de développement durable des territoires en France. Cette problématique impose d'étudier qui sont ces acteurs, quel rôle ils ont dans les conflits, comment ils sont structurés, et par quelles interactions stratégiques.

La population d'étude a été volontairement réduite et orientée **uniquement vers les sites à multi usage**, c'est-à-dire les sites ayant actuellement plusieurs usages, les sites ayant eu dans le passé un plusieurs usages, et les sites ayant des projets de multi usages (Pomerol et Ricour, 1992) (figure 1).

Sur un total de 105 stations thermales et 50 usines d'embouteillage d'eau minérale en France, seulement 29 sites sont éligibles à la typologie d'usage multiple. Actuellement, le double usage traditionnel thermalisme et embouteillage concerne 14 sites en France : 7 sites en Région Auvergne-Rhône-Alpes (Châteauneuf, Thonon, Evian, Aix-les-Bains, Vichy-St Yorre,

¹ L'eau minérale est clairement définie par l'article 2 du décret n°89-369 du 6 juin 1989 : « c'est une eau possédant un ensemble de caractéristiques qui sont de nature à lui apporter ses propriétés favorables à la santé. Elle se distingue nettement des autres eaux destinées à la consommation humaine par sa nature, caractérisée par sa teneur en minéraux, oligo-éléments ou autres constituants et par certains effets, par sa pureté originelle, l'une et l'autre caractéristiques ayant été conservées intactes en raison de l'origine souterraine de cette eau qui a été tenue à l'abri de tout risque de pollution. Elle provient d'une nappe ou d'un gisement souterrain exploité à partir d'une ou plusieurs émergences naturelles ou forcées. Elle témoigne, dans le cadre des fluctuations naturelles connues, d'une stabilité de ses caractéristiques essentielles, notamment de composition et de température à l'émergence, qui n'est pas affectée par le débit de l'eau prélevée. En théorie, une eau minérale répond donc à quatre critères : aspect naturel (pureté originelle), composition spécifique, constance de la composition, propriétés favorables à la santé ».

Vals, Meyras), 2 sites en Région Grand-Est (Contrexéville-Vittel, Niederbronn), 2 sites en Région Occitanie (Luchon, Lamalou-les Aires), St Amand (Haut de France), Dax (Nouvelle Aquitaine), Cilaos (La Réunion). Dans le passé, d'autres sites abritaient ce binôme économique qui a cessé avec l'arrêt d'une des deux activités. En France, plusieurs sites incarnent un passé à multi usages (Vergèze, Châtel Guyon, Sail, Matouba, Propiac, La Preste, Le Boulou). Enfin, 4 sites projettent d'accueillir des usages multiples (Divonne, Alet, Aix-en-Provence, Capes Dolé)².

Cet article se focalisera uniquement sur **cinq cas d'étude** afin d'illustrer notre analyse, dont quatre conflits spécifiques à un site (Alet-les-bains dans l'Aude, Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône, Gourbeyre en Guadeloupe et Vergèze dans le Gard), et un conflit nationale qui concerne plusieurs sites dont : Saint Amand, Saint Yorre-Vichy et Vittel-Contrexéville.

Méthodes et sources utilisées

Le plan de travail mis en œuvre repose sur trois étapes successives (Cadoret, 2006), à savoir dans un premier temps l'identification des conflits, puis la définition des caractéristiques des acteurs, de leurs logiques de fonctionnement et leurs interrelations, et enfin la définition du processus conflictuel : l'origine du conflit, l'évolution dans le temps, les modalités d'expression, et la régulation du conflit.

Ce travail repose sur quatre types de sources :

Deux sources documentaires officielles sont consultées afin d'identifier et de définir le processus des conflits d'usages : la presse nationale et régionale, ainsi que la base de données juridiques Lamyline. Le travail de dépouillement de la presse nationale et régionale permet de recenser un mode d'expression des conflits d'usages. Il s'agit ici de conflits à caractère sociétal, choisis et portés par les médias dans un intérêt polémique. La diffusion d'informations auprès du grand public nous permet de collecter une partie des données. L'utilisation de la base de données juridiction Lamyline a permis de focalisé l'identification de conflits. Les mots clés de recherche sont les suivants : « eau minérale », « thermes », « embouteillage », « nom de chaque commune de notre zone d'étude ». Grâce à ces différents filtres, des textes juridiques relevant du droit public (tribunaux, cours d'appel, conseil d'état) et de droit privé (pénal, cour d'appel, cour de cassation) ont été sélectionnés et consultés.

Les différentes parties prenantes des conflits sont étudiées sur la base de documents édités pour les acteurs (livre blanc, rapport d'activité, acte de colloque, site internet, etc) et d'entretiens.

² La liste des 29 sites identifiés comme ayant un double usage actuel, futur ou passé évolue dans le temps. Cette liste a été établie à partir de l'inventaire complet des sources en France de 1998 et les fiches de stations en France (Pomerol, Ricour, 1992), dont les données ont été mises à jour grâce à la presse et des entretiens.

Les documents consultés ont été collectés auprès de trois types d'acteurs. Les données issues des fédérations professionnelles des deux principaux usages ont été consultées. Il s'agit du CNETH (Conseil National des Exploitants Thermaux) et de la CSEM (Chambre Syndicale des Eaux Minérales). De la même manière, des informations spécifiques au secteur ont été intégrées grâce à des organismes publics et parapublics comme l'Institut du Thermalisme à Dax (Université de Bordeaux) et le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière). Enfin, que ce soit à l'échelle nationale ou locale, la contribution du monde associatif a été pris en compte, notamment au travers de l'AFTH (Association Française des Techniques Hydrothermales), l'association nationale des maires de communes thermales, l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires), l'association Avenir d'Alet, ou la Fédération France Liberté Danielle Mitterrand, etc...

Afin de pallier les lacunes d'informations et d'analyser les interrelations entre les acteurs sur un même site, une campagne d'interviews a été réalisée auprès des établissements thermaux, des usines d'embouteillage, des collectivités locales (communes et intercommunalités), des industriels du secteur de l'énergie et des associations.

Réalisés en face à face ou par téléphone, les entretiens ont pris une forme semi-directive. L'objectif est de pouvoir adapter la discussion en fonction des particularités de l'acteur et laisser la liberté à l'interlocuteur de développer certains points proches des thèmes définis.

Toutefois, l'enquêteur peut garder l'initiative de recentrer l'échange sur les thèmes à aborder si nécessaire, ou encourager l'acteur à approfondir et clarifier ces propos. Cette méthode de travail est fréquemment utilisée dans le secteur du conseil. L'analyse se base sur une moyenne de 4 entretiens par site.

Les interlocuteurs locaux étaient systématiquement : le directeur d'exploitation thermal, le directeur d'exploitation de l'usine d'embouteillage, le responsable du projet géothermie, le président de l'association, et le responsable du service économique ou développement durable de la commune. La commune est souvent propriétaire du point de captage de la ressource en eau, voir du site thermal.

Deux outils d'analyse ont été utilisés afin d'interpréter les résultats. Il s'agit de l'analyse systémique et l'analyse comparative. Ces dernières ont permis respectivement d'étudier les relations entre les acteurs, et de dégager des tendances généralisables.

Résultats

Afin de discerner le lien entre la perturbation socio-spatiale des conflits et l'enjeu de développement d'un territoire ayant un gisement thermo-minéral, il est important de comprendre le processus conflictuel depuis son origine jusqu'à sa régulation. L'étude des conflits a permis de discerner une typologie spécifique à la nature des oppositions. Les deux types de conflits identifiés sont liés à des projets d'aménagement de l'espace, et à la qualité de la ressource en eau.

Les conflits liés à des projets d'aménagement

Implantées proche du tissu urbain, les activités exploitant un gisement d'eau sont propices à l'émergence de conflits liés à l'aménagement, comme à Alet-les-bains ou à Aix-en-Provence. Ces conflits se manifestent de manière hétérogène en amont, dès l'annonce du projet (Alet) ou durant les opérations de programme d'aménagement (Aix). Les motifs d'opposition sont variés : lieu d'implantation, nuisances générées, problèmes de sécurité, nombre d'emplois limités, projet économiquement compromis. A Alet, il est question d'un projet d'extension d'une usine d'embouteillage, composé de « 3290m² de tôle, situé à moins de 60 mètres d'un pont classé Monument Historique », pouvant générer des nuisances visuelles, olfactives

(poussière) et de danger par la circulation de camions. A Aix, il est question de l'arrêt en phase de déconstruction du programme de rénovation et d'extension du complexe thermal (1868m²) pour des raisons économiques.

Pour ce type de conflit, le rôle des acteurs et leurs enjeux est un élément central. Dans le contexte économique actuel, l'enjeu de l'emploi est souvent instrumentalisé par les acteurs (10 emplois à Alet), afin d'atténuer les réels enjeux financiers. Les projets ont une incidence significative sur les finances locales, principalement pour les petites communes où l'usage constitue une quasi mono activité (Alet : 400 habitants). Les enjeux économiques prennent la forme de : bail, redevance d'exploitation thermale, taxe communale sur l'embouteillage des eaux minérales.

Le rôle des groupes de pression préexistants, telles que les associations locales (Avenir d'Alet), jouent un rôle d'initiateur du conflit. En tant que défenseur du cadre de vie, l'association locale s'oppose à un projet non concerté. Ce type d'acteur adopte des stratégies de communication pour alerter la population du danger imminent d'une implantation : lettre ouverte, site internet, manifestation.

L'évolution de ce type de conflit dans le temps se caractérise notamment par une longue régulation nécessitant l'intervention d'un tiers. L'autorité judiciaire administrative est principalement sollicitée puisqu'il implique un acteur public. Les acteurs dans l'opposition résistent aux projets d'urbanisation face à la puissance publique grâce au levier juridique (Alet : 180 procédures judiciaires en 9 ans). Ces situations de blocage impactent directement l'usage de l'espace dans le temps. L'activité d'embouteillage est à l'arrêt à Alet depuis 2011, tandis que la phase travaux du complexe thermal d'Aix a duré 10 ans (1991-2001). L'évolution temporelle des conflits liés aux projets d'aménagement se manifeste également à travers une dynamique multiscale liée à un élément déclencheur, de mise en réseau des acteurs et de publicisation par les médias. La mise en réseau des acteurs résulte de la convergence d'intérêt des parties prenantes. Jusqu'en 2011, le conflit à Alet s'est cantonné à l'échelle locale autour de trois acteurs, avec une diffusion dans les journaux régionaux (Midi Libre, La Dépêche du Midi, L'indépendant). Puis, la fermeture de l'usine d'embouteille (porteur du projet de nouvelle implantation) a généré une augmentation du nombre d'acteurs impliqués. Ce dynamisme multiscale des acteurs a insufflé une diffusion médiatique à l'échelle nationale (l'Usine nouvelle...). (Figure 2)

Les conflits liés à la qualité de la ressource en eau

Un gisement d'eau est constitué de trois espaces : la zone d'impluvium qui collecte les eaux pluviales, la zone de transit où circule l'eau souterraine pendant plusieurs années, et la zone d'émergences (figure 3). Les risques de contamination des eaux sont importants au niveau des interfaces entre le gisement et la surface, c'est-à-dire en zone d'impluvium et d'émergences. La proximité des activités de surface avec les aquifères souterrains sont sources de pollution. Les différentes sources de pollutions accidentelles ou chroniques identifiées sont d'origine agricole (engrais, pesticides), industrielle ou urbaine (eau pluviale, assainissement, réseau de transport). Celles-ci relèvent d'un problème environnemental qui migre vers une crise sanitaire.

Les conflits liés à la qualité de l'eau se définissent également par un rôle central des acteurs et leurs enjeux. Ce type de conflit se caractérise par une instrumentalisation de l'impact sanitaire, et dissimule par omerta l'enjeu central de l'obtention ou le maintien de l'agrément d'exploitation. Que ce soit pour l'activité thermale ou d'embouteillage, la qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur puisqu'elle agit directement sur l'agrément d'exploitation « eau minérale » ou « eau de source », sur lequel repose l'activité économique.

La manifestation des conflits a lieu principalement à la suite de contrôle de qualité de la ressource. En France, les contrôles sanitaires de l'eau minérale (analyse des paramètres microbiologiques et physico-chimiques des eaux) sont réalisés par des laboratoires agréés auprès du ministère de la santé sous la validation des 26 ARS (Agence Régionale pour la Santé). Ces contrôles se cumulent avec une surveillance quotidienne à la charge des exploitants thermaux ou d'embouteillage.

En fonction des indicateurs observés, ces pollutions peuvent rester longtemps invisibles et dont l'origine remonte à des pratiques anciennes. C'est par exemple le cas à Gourbeyre (Capès Dolé) où des traces de pesticide (chlordécone) ont été détectées en 1999 dans les eaux des Antilles françaises, relative à la lutte contre le charançon du bananier pendant plus de 20 ans de 1972 à 1993. (Torny, 2010)

La pollution de la ressource n'est pas une cause suffisante et immédiate du conflit. Le déclenchement du conflit résulte de l'importance de l'enjeu économique directement lié à la pollution de la ressource. Ni la découverte de pesticide dans l'eau en 1999 à Gourbeyre, ni l'identification de vulnérabilité de la ressource à Aix en Provence en 1984 n'a été à l'origine d'un conflit. Si les motifs d'opposition sont variés, deux types de conflits prétextes ont été identifiés.

Les conflits liés à la qualité de l'eau : des conflits prétextes ?

La pollution des eaux est un sujet sensible qui vient bousculer l'image de la pureté originelle des eaux minérales souterraines, naturellement protégées. Jouant sur ce thème polémique, des conflits-prétexte sont déclenchés volontairement par des acteurs économiques concurrents ou des groupes de pression. Que ce soit l'affaire du Benzène en 1990 (Perrier) ou l'affaire du filtre à charbon contre le chlordécone de 2003 à 2013 (Capès Dolé), il s'agit de la manifestation de « guerres de l'information économique » déclenchées par la concurrence directe (Appel, 1999). L'affaire des traces de pesticides et médicaments en 2013 (Saint-Yorre, Saint-Amand, Vittel, Hépar...), relève quant à elle d'une stratégie de lutte militante par une logique de contestation contre la marchandisation de l'eau (Petrella, 2003)³.

Des conflits prétextes avec un même mode opératoire

Dans les conflits de « l'affaire du Benzène » et de « l'affaire des traces de polluants », les acteurs à l'origine du conflit utilise le même mode opératoire, à savoir : l'interprétation de résultats d'analyse et la médiatisation. L'amélioration continue de la sensibilité des appareils de mesures permet actuellement de détecter des teneurs au microgramme et au nanogramme près, dont l'interprétation par les laboratoires d'hydrogéologie est difficile (Popoff, 1998). Sous couvert de résultats scientifiques, ces faibles traces non dangereuses pour la santé sont utilisées pour suggérer un niveau de risque pour le consommateur.

La médiatisation permet de diffuser ces arguments auprès du grand public, qui est peu préparé scientifiquement aux écarts d'échelle. La « mise en système médiatique » provoque un incident nuisible ciblé avec des impacts économiques et sociaux (Appel, 1999).

La publicisation du conflit est proportionnelle à la dimension des acteurs et le niveau de leurs enjeux économiques : à l'internationale pour les multinationales exportatrices de l'agroalimentaire (affaire du benzène), au niveau national pour les entreprises de taille

³ La Fondation France Liberté fait partie du réseau informel de l'Alliance, qui s'appuie sur plusieurs textes de références – mais sans portée juridique - issus notamment de la commission des droits de l'homme de l'ONU, pour défendre sept principes pour une gestion durable de l'eau. Un de ces principes définit l'eau comme un bien commun naturel à tous les hommes, qui n'est pas une marchandise.

moyenne qui approvisionne le marché français (affaire des traces polluantes), au niveau régional pour les petits établissements, comme Capès Dolé, dont la diffusion des produits est limitée géographiquement.

L'évolution temporelle du conflit se traduit là encore par une mise en réseau des acteurs et donc une dynamisation du conflit. Si cette mise en réseau forme un front de résistance uni, cette dernière se structure en deux pôles distincts : d'une part les organismes publics (Ministère de la Santé, BRGM, ARS, Préfet) au titre de l'enjeu sanitaire comme fonction régaliennne de l'Etat, et de l'autre les acteurs économiques au titre de l'image de marque du produit (exploitants et fédérations professionnelles).

La régulation du conflit, qui passe par un arbitrage, déploie le même mode opératoire que les protagonistes de l'incident, à savoir : l'interprétation d'analyses agréées et la médiatisation. (Figure 4)

Discussion

La compréhension du processus conflictuel permet d'avoir une vision transversale facilitant des résolutions. Un système complexe d'acteurs privés et publics caractérise ces usages parfois multiples sur un même site. Les acteurs endossent différents rôles : propriétaire des accès à la ressource, du patrimoine immobilier et foncier, ou gestionnaire d'exploitation. L'émergence de tensions entre les acteurs résulte de contradictions d'enjeux stratégiques. Quel que soit le type d'opposition ou l'étape du processus conflictuel, les acteurs ont un rôle central et leurs enjeux socio-économiques sont prégnants. Que ce soit les conflits liés aux projets d'aménagement ou à la qualité de l'eau, le processus conflictuel se définit par :

- une origine variée. L'émergence et la dynamisation du conflit coïncide avec un incident provoqué ou subi, qui se conjugue avec des impacts ou des enjeux majeurs ;
- une évolution homogène de mise en réseau des acteurs. Le réseau conflictuel s'élargit obligatoirement pour intégrer des acteurs tiers. Le changement d'échelle du conflit n'est pas systématique car il renvoie au niveau des enjeux ;
- une expression homogène des acteurs, qui utilisent le même mode opératoire de dynamisation du conflit dans un but de défense ou d'attaque : le levier médiatique et le levier juridique ;
- une régulation faisant intervenir systématiquement un tiers.

Les deux types de conflits identifiés renvoient à une pluralité de causes. Cette pluralité se retrouve dans le schéma des quatre dimensions conflictuelles proposé par Dziejziki. Ce dernier distingue la dimension substantielle (le fait de contester la nature d'un projet et un choix politique), le déclenchement fondé sur l'incertitude (le fait de crainte pour le cadre de vie, les risques pour la santé, la viabilité de la ressource et de l'usage), le conflit de procédure (absence de dialogue entre les acteurs et de transparence dans les décisions), et enfin la dimension structurelle (remise en cause de l'intérêt général ou de l'action publique). (Dziejziki, 2001). Toutefois, la particularité des conflits liés à l'exploitation d'une ressource en eau thermominérale impose d'y ajouter une cinquième dimension de causalité : le conflit d'informations économiques liées à la concurrence entre les acteurs privés.

Trois types de conflits habituellement identifiés pour d'autres ressources naturelles sont absents. Aucun conflit d'usage lié à la dégradation quantitative de la ressource n'a été recensé. Cette contrainte, qui se matérialise par une baisse de débit du captage, est liée à une action de limitation d'apport de l'impluvium par le ruissellement (urbanisation, déforestation, drainage agricole...) et le détournement des eaux en zone d'émergence (carrière, mine, barrage, fondation...).

Ce type de conflit était très présent à la dans la première moitié du XIX^e siècle, sur les gisements hydrothermal élargis (comme Saint Yorre-Vichy ou Chatel Guyon) et donc propice à des concurrences d'usagers. Cette dynamique temporelle des conflits juridiques correspond à l'apparition des techniques de forages (avant les forages pétroliers). La résolution définitive de ce phénomène conflictuel est faite par la loi de 1856 qui protège les captages existants et en exploitations (Epinos et Papciak, 1998).

Aucun conflit multi usage relatif à l'accès à la ressource (embouteillage/thermal) n'a été détecté (Rotillon, 2005). Le lien historique entre les deux usages (l'embouteillage est né de l'activité thermale) ne saurait expliquer cette non-agression mutuelle. Qu'ils soient de propriété privée ou publique, la gestion des points d'émergence de la ressource n'est pas faite sous le régime du libre accès. Cela signifie que l'entrée de nouveaux usagers est contrôlée, et permet ainsi de protéger les acteurs déjà installés. Pour les acteurs installés sur un site à multi usages, les conditions d'accès à la ressource sont hétérogènes et montrent parfois des schémas de dépendance d'un usage sur l'autre. Toutefois, cela ne semble pas générer de conflits actifs⁴.

Quelle que soit la typologie des conflits, ces derniers constituent bel et bien un enjeu de développement pour les territoires dans le temps et dans l'espace. A court terme, les conflits génèrent des freins ou arrêt d'activité, accompagné d'impacts socio-économiques. A long terme, la question reste ouverte sur les dynamiques territoriales entre d'une part une gestion chaotique des espaces et des ressources, et d'autre part une évolution de territorialité. Le conflit en tant que tel génère également une dynamique de déconstruction et reconstruction de la territorialité par l'émergence de nouveaux usages.

Faute d'agrément d'exploitation en eau minérale et ne souhaitant pas réaliser un nouveau forage plus profond et en dehors du tissu urbain, la ville d'Aix a remplacé l'usage thermal par un usage balnéo 2001 (groupe Partouche) et envisage de développer un usage de géothermie. L'usine d'embouteillage Capès Dolé produit actuellement de l'eau avec un agrément « eau de table » jusqu'à la réalisation d'un nouveau forage plus profond et dans l'attente de l'agrément potentiel « eau minérale ». Un projet thermal est également envisagé.

Les résultats de la recherche effectuée montrent que la qualité de l'eau et les projets d'aménagement au sein d'un gisement d'eau minéral est propice à l'émergence de conflits. Si la résolution de ces conflits participe à la création de nouveaux territoires, la gestion intégrée de la ressource avec les activités de surface est souhaitable à titre préventif.

Vers une gestion intégrée et durable de la ressource ?

En France, chaque ressource minérale est protégée par un « périmètre sanitaire d'émergence » obligatoire (PSE), et éventuellement un « périmètre de protection » (PP).

Le PSE correspond à une centaine de mètre carré de foncier à proximité immédiate du captage. Ce foncier doit être détenu par le propriétaire du captage. Au regard de la législation (décret de 1856), la mise place d'une démarche concertée est uniquement possible par le PP.

⁴ Sur les sites à usage multiple, l'accès à une ressource naturelle peut être organisé de différentes manières en fonction de la propriété et du mode de gestion. Une typologie de 5 catégories peut être dressée : la propriété publique des forages avec une gestion collective et égalitaire pour les usages (Thonon, Spa), la propriété publique des forages avec un accès restreint sous contrôle de l'usage thermal (Luchon, Vichy), la propriété publique des forages avec une gestion unique et réservée à un acteur multi usage mais sous contrôle de l'usage d'embouteillage (Evian), la propriété privé des forages avec un accès restreint sous contrôle de l'usage d'embouteillage (Vittel-Contrexéville), et enfin, la propriété privé des forages avec une gestion séparée non concertée (Aix-les-bains, Niederbronn, Dax, Lamalou). Seules la première et la cinquième catégorie n'engendre pas de lien de dépendance d'un usage sur l'autre concernant l'accès à la ressource. Toutefois, la cinquième catégorie ne permet par une gestion concertée de la ressource. Le phénomène de privatisation des points d'émergence d'accès à la ressource, liée au retrait récent de l'Etat de l'usage thermal (Aix-les-bains en 2011, Niederbronn en 2013) ne permet pas de garantir une gestion durable sur le long terme.

Seul le propriétaire d'une ressource en eau minérale ou son mandataire (l'exploitant) est autorisé à créer un périmètre de protection. Cette démarche facultative est soumise à validation du Conseil d'Etat dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Public. En fonction des caractéristiques du site (contexte hydrogéologique, vulnérabilité, risques, usage...) un périmètre et des contraintes sont définis. Ce périmètre de protection, qui peut varier de 1ha à 15 600ha, concerne nécessairement des propriétaires multiples. Le décret crée des servitudes au bénéfice du propriétaire de la ressource ou son exploitant (priorité ou exclusivité sur l'aquifère, droit d'aménagement) et des contraintes au dépend des propriétaires tiers (obligation de déclaration et restriction d'activités, de travaux et stockage) (Vigouroux, 2007). Sur 150 sites thermaux et d'embouteillage en France, seuls 1/3 ont créés un périmètre de protection. Sur notre panel de 29 sites multi usages en France, 45% disposent d'un périmètre de protection.

Sur les 13 sites multi usages disposant d'un périmètre de protection, seulement 4 bénéficient d'une démarche pro active au travers de partenariats locaux. Les ressources de Vittel-Contrexéville et de Vergèze (Perrier) sont gérées sous l'égide de Nestlé Water, respectivement au travers d'une convention et d'une association d'acteurs du territoire. De la même manière, les ressources d'Evian et Saint Galmier (Badoit), sont gérées respectivement par les associations APIEM (Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian) et Bulle Verte, qui regroupe les acteurs du territoire sous l'égide de Danone.

Dans les quatre cas, cette démarche est initiée et menée sous l'égide de l'utilisateur disposant des plus importantes ressources financières, c'est-à-dire l'embouteilleur, et uniquement sur des sites industriels à dimension internationale. Ce déséquilibre s'explique notamment par une contrainte financière imposée par l'Etat.

En contrepartie des servitudes et contraintes créées dans le périmètre de protection, la loi exige que le bénéficiaire « prenne en charge et indemnise certaines mesures imposées aux tiers ». La démarche de gestion intégrée de la ressource semble permettre de limiter les conflits d'usage (hors conflits prétextes) dans le cadre de la création d'un périmètre de protection sur l'ensemble d'un gisement. Cependant, cette action facultative au regard de la loi nécessite la mobilisation de moyens économiques importants.

Aujourd'hui, seules quelques multinationales de l'agroalimentaire ont la capacité de mener de telles démarches pro actives. Le dispositif réglementaire, incitatifs et les moyens publics mis en œuvre ne sont pas adaptés aux sociétés d'envergure nationale ou régionale (55% des sites sans PP).

Cet écart entre objectif de protection et moyens publics mis en œuvre est tout aussi flagrant pour l'eau du robinet, même si la réglementation sur la protection de l'eau est différente entre eau du robinet et eau minérale. (Vigouroux et Pointet, 2007), Sur les 34 050 points de captage d'eau souterraine destinés à l'eau du robinet en France, 49% sont protégés par un périmètre de protection obligatoire au titre d'une Déclaration d'Utilité Publique. (Pennequin et al., 2007)⁵.

⁵ L'eau du robinet est issue d'un mélange entre les captages d'eaux de surface (40%) et des eaux souterraines (60%). Cette eau est systématiquement traitée à titre préventif car elle circule dans un réseau de canalisation pour sa distribution. Les captages d'eau souterraine sont protégés par un périmètre de protection immédiat (obligatoire), un périmètre de protection rapproché (obligatoire) et éventuellement un périmètre de protection éloignée du bassin (facultatif). L'objectif prioritaire de ces zones de protection est d'assurer une quantité disponible constante. La qualité est un objectif secondaire car elle peut être compensée par traitement, et il est impossible de limiter les activités en surface à l'échelle d'une zone d'alimentation d'un bassin aussi étendue. Par opposition, pour l'eau minérale, la qualité est le premier objectif qui permet son exploitation. Les deux zones de protection permettent de couvrir la totalité de la zone d'alimentation en eau.

Section de remerciements :

Un sincère remerciement à Bernadette Mérenne-Schoumaker de l'université de Liège pour son soutien dans le domaine de la géographie industrielle, à Anne Cadoret de l'université d'Aix-Marseille pour aide sur la thématique des conflits d'usages, et enfin Isabelle Lefort, ma directrice de thèse à l'université de Lyon pour ses conseils et son encadrement.

Conclusion :

Le lien entre perturbation socio spatiale et développement reste ambivalent. Le développement correspond au déploiement dans l'espace et le temps de potentialités par l'homme, dans une approche à l'interface d'une logique productive et territoriale. Dans cette perspective, l'anticipation et la résolution des conflits est une condition au développement. Toutefois, les conflits génèrent aussi des dynamiques de déconstruction et reconstruction territoriale, porteuses de nouvelles trajectoires de développement.

Guillaume Pfund

Bibliographie :

Appel V., 1999, *Perrier : la mise en système médiatique d'une crise*, Communication et organisation, [en ligne] URL : <http://communicationorganisation.revues.org/2258?lang=fr>. Consulté le 3 février 2015.

Biscaldi R., M. Lopoukhine, Le Clezio M., 1995, *Les eaux minérales en France : les ressources, le marché, ses perspectives*, BRGM-DGEMP-OMP, Ministère de l'industrie, 50p.

Cadoret A., 2006, *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux, enjeux d'une gestion intégrée ? : Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon*, doctorat en géographie, Université de Montpellier, 536 p.

De l'Épinois B., E. Papciak, mai 1998, *La politique française de protection des sources*, Annales des Mines, Les eaux minérales naturelles : l'inventaire complet des sources en France, Réalités Industrielles, Eska, pp. 35-40

Dziedziki J.-M., 2001, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place sur les processus de médiation ?*, Doctorat en aménagement, Université de Tours-CESA, 443 p.

Pennequin D., J.-F. Vernoux, Saout Ch., G. Château, Pillebout A., *Protection des captages d'eau souterraine destinée à la consommation humaine*, Géoscience et santé n°5, mars 2007, pp. 88-99

Petrella R., 2003, *L'eau Republica ou marchandise ?*, La dispute, 534 p.

Pomerol C., J. Ricour, 1992, *Territoire et Thermalisme en France*, BRGM, 288 p.

Popoff G., mai 1998, *L'évolution des méthodes et outils d'analyse et ses conséquences*, Annales des Mines, Les eaux minérales naturelles : l'inventaire complet des sources en France, Réalités Industrielles, Eska, pp. 51-55

Rotillon G., 2005, *Economie des ressources naturelles*, repère la découverte, 183 p.

Torny D., octobre 2010, *Gérer une pollution durable : le cas du chlordécone aux Antilles françaises*, courrier de l'environnement de l'INRA, n°59, [en ligne] URL : <http://www7.inra.fr/dpenv/pdf/TornyC59.pdf>. Consulté le 10 février 2015.

Vigouroux Ph., 2005, *Guide qualité pour la ressource en eau minérale et thermale*, BRGM, 80 p.

Vigouroux Ph., T. Pointet, *Boire l'eau du robinet ou l'eau en bouteille*, Géoscience et santé n°5, mars 2007, pp. 80-87

Figures :

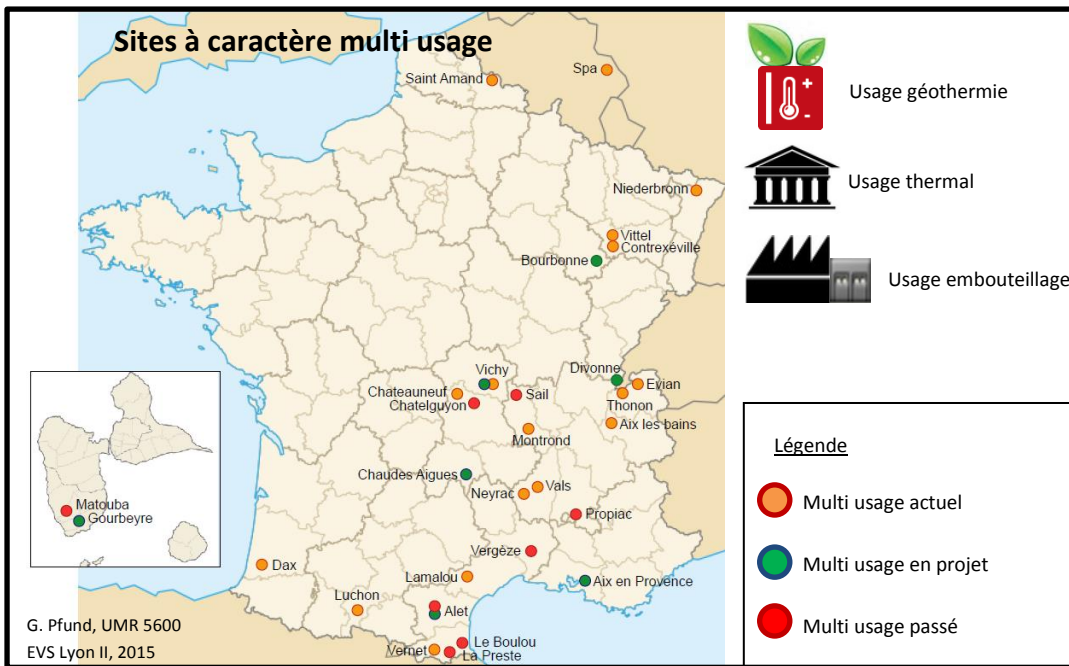


Figure 1 : Carte de localisation de la population d'étude

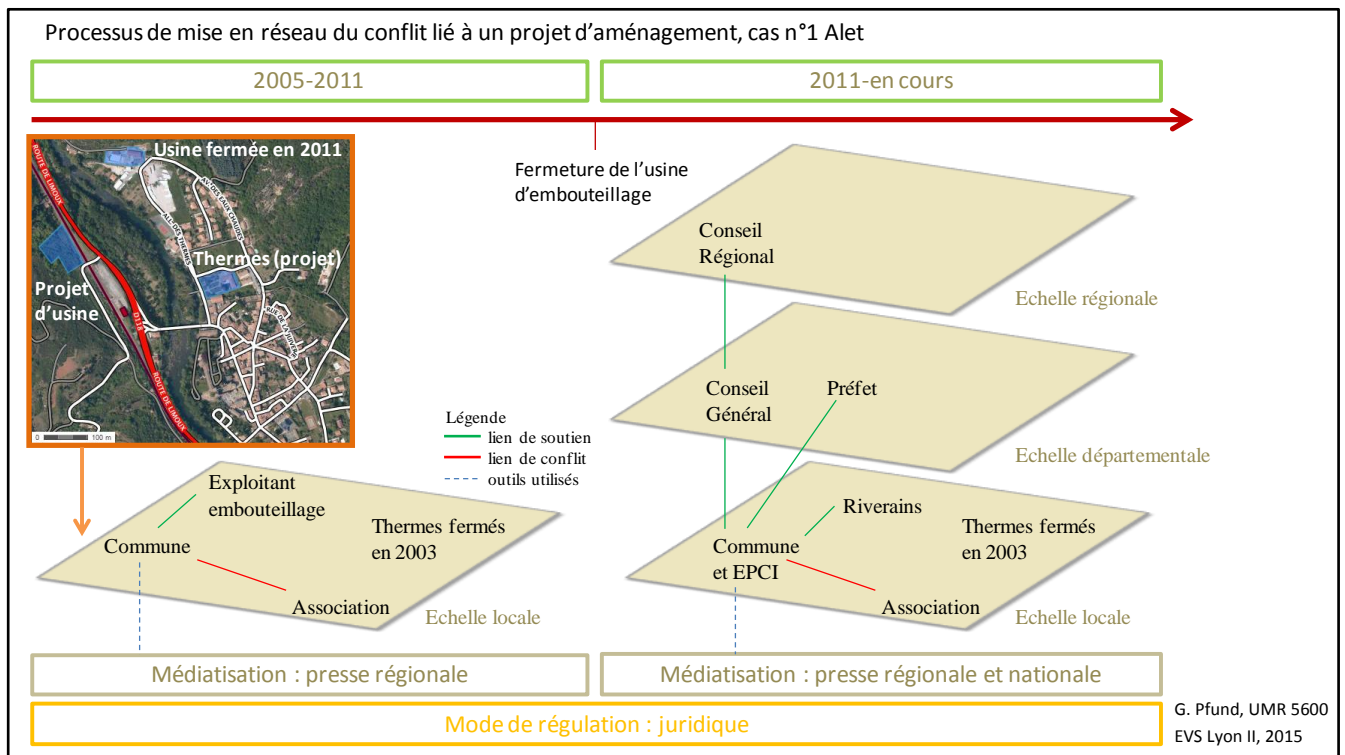


Figure 2 : Processus de mise en réseau du conflit lié à un projet d'aménagement, le cas d'Alet-les-bains

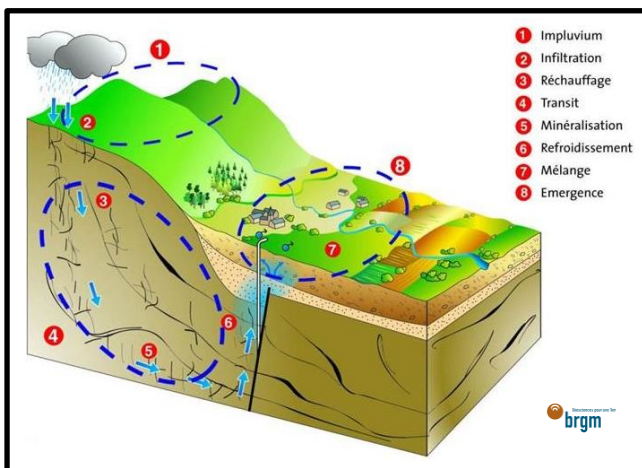


Figure 3 : Schéma du circuit hydrominéral d'un gisement

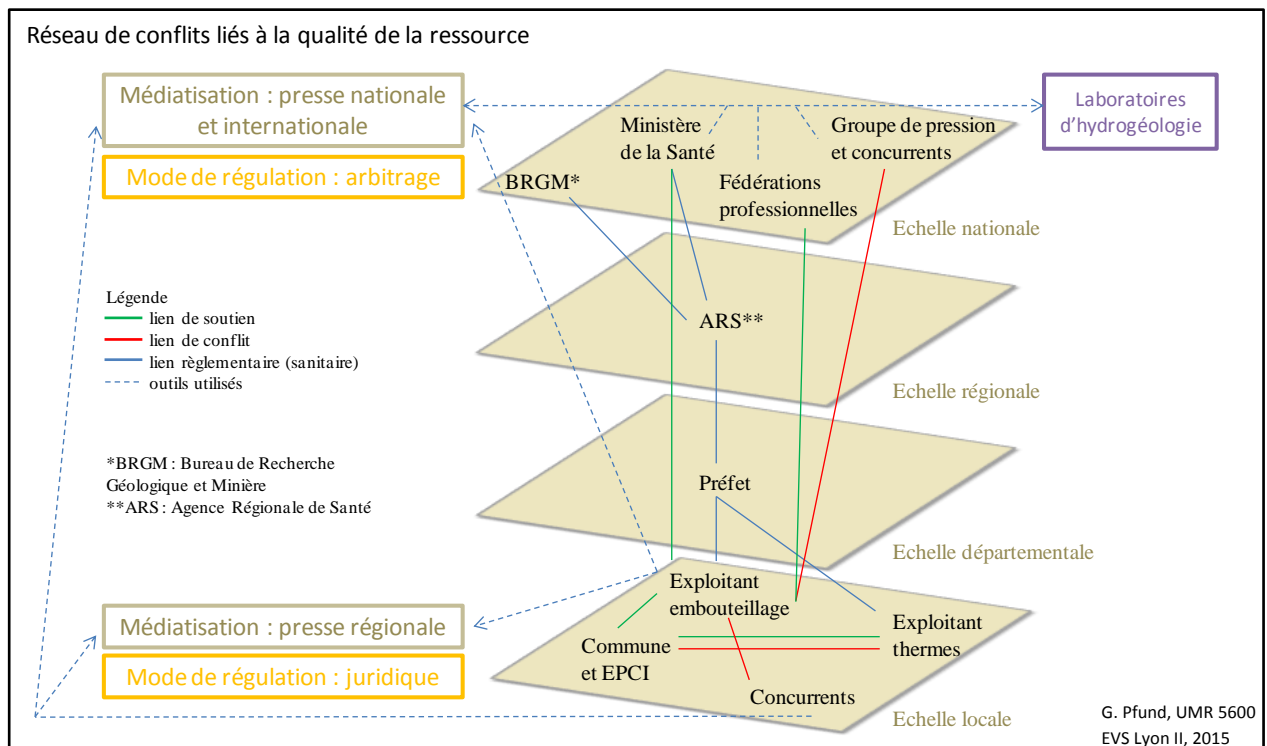


Figure 4 : Réseau global de conflits liés à la qualité de la ressource

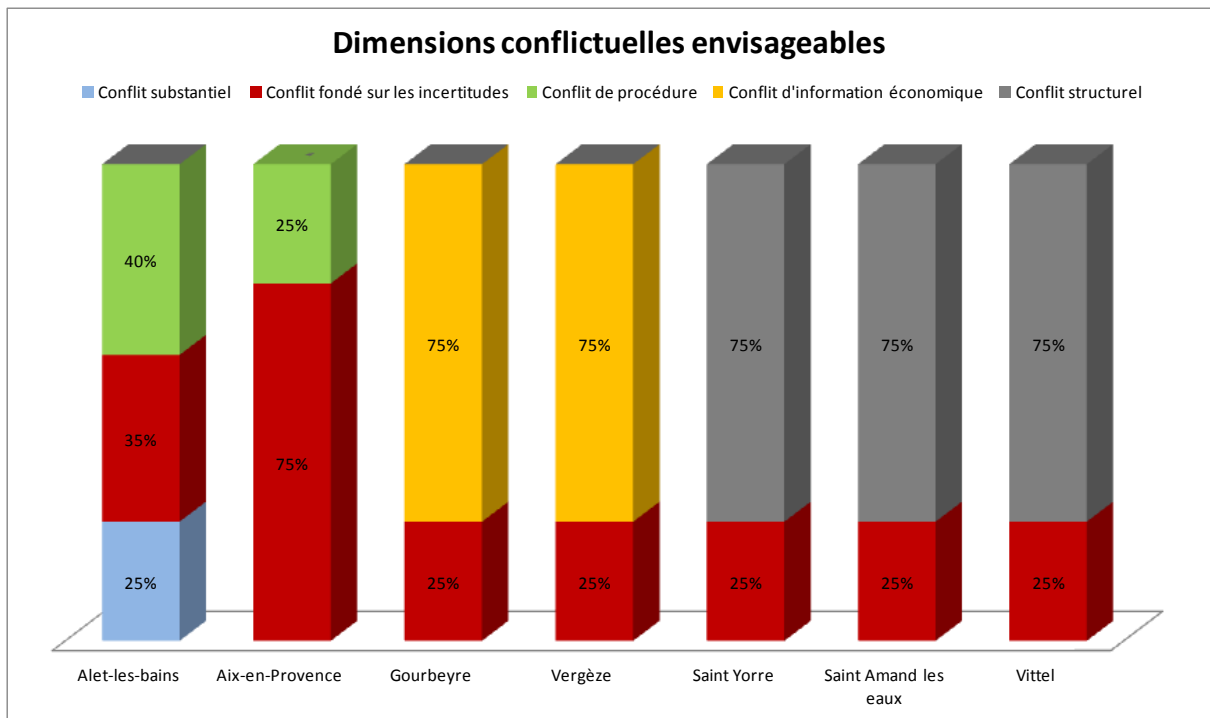


Figure 5 : Cinq dimensions conflictuelles envisageables

Liste des figures :

- Figure 1 : Carte de localisation de la population d'étude
- Figure 2 : Processus de mise en réseau du conflit lié à un projet d'aménagement, le cas d'Alet-les-bains
- Figure 3 : Schéma du circuit hydrominéral d'un gisement
- Figure 4 : Réseau global de conflits liés à la qualité de la ressource
- Figure 5 : Cinq dimensions conflictuelles envisageables